

Le 25 mai 2016

Communiqué de presse

RÉSULTATS DE L'ASSURANCE-VIE DU MOIS D'AVRIL 2016

L'ASSURANCE-VIE AU RYTHME D'UN MÉTRONOME

Comme au mois de mars dernier, la collecte nette de l'assurance-vie a été de 2 milliards d'euros au mois d'avril (source Association Française de l'Assurance). Le montant des cotisations a atteint 12,2 milliards d'euros quand les prestations se sont élevées à 10,2 milliards d'euros. Les unités de compte ont bénéficié d'une collecte de 2,3 milliards d'euros le mois dernier soit à peine moins qu'en mars (2,4 milliards d'euros). Elles ont représenté 19 % de la collecte ce qui correspond au taux moyen enregistré depuis le début de l'année.

La collecte nette s'établit à 9,6 milliards d'euros depuis le début de l'année soit le même montant que pour les autres premiers mois de 2015 (9,5 milliards d'euros).

L'encours des contrats d'assurance-vie (provisions mathématiques + provisions pour participation aux bénéficiaires) s'élève à 1 592,3 milliards d'euros à fin avril 2016.

L'assurance-vie connaît, depuis plus d'un an, une croissance relativement stable avec une collecte nette qui varie de 1,8 à 2,6 milliards d'euros en fonction des mois. Elle n'a pas bénéficié de l'augmentation du taux d'épargne enregistrée lors du dernier trimestre 2015. La baisse du rendement des fonds euros, combinée à la réorientation de l'argent collecté vers les unités de compte, dissuade les épargnants à la recherche d'une garantie en capital. Compte tenu du taux des obligations, les fonds euros sont peu rémunérateurs pour les épargnants et potentiellement coûteux pour les assureurs. La politique monétaire en cours change le modèle de l'assurance-vie. Jusqu'à maintenant, l'assurance-vie, c'était avant tout les fonds euros avec une petite poche de diversification (les UC). Pendant très longtemps, les fonds euros ont représenté 85 % de l'encours. Au mois d'avril 2016, leur poids n'est plus que de 82 %. Il est fort probable que ce lent rééquilibrage se poursuive dans les prochains mois. L'assurance-vie bénéficie toujours d'une bonne cote chez les épargnants en raison de son régime fiscal et de la souplesse de gestion qu'elle procure. Par ailleurs, les détenteurs de contrat d'assurance-vie sont, aujourd'hui, ceux qui sont les plus ouverts à la diversification de leurs placements en optant pour une dose supérieure de risque.

Contact presse :

Sarah Le Gouez

06 13 90 75 48

slegouez@cercledelepargne.fr